

N° 3  
Mai 2024



# Le Blandassien

*Le journal communal de Blandas / [www.blandas.fr](http://www.blandas.fr)*

TRAITEMENT DES  
ORDURES MÉNAGÈRES

Le point sur le  
traitement

Page 3

Sécurisation de la  
traversé du village

Page 4

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**



## LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,  
Au menu de ce journal communal, deux grands dossiers.

Le premier concerne le traitement des ordures ménagères. En tant que maire de Blandas, je siège au bureau du SYMTOMA, le Syndicat mixte de 4 communautés de communes.

L'organisation du traitement est complexe et mériterait un exposé pour bien comprendre tous les enjeux liés à nos gestes quotidiens de production de déchets ménagers. Notre commune s'est montrée pionnière dans la mise en place du tri et a servi d'exemple pour d'autres communes qui se sont inspirées de nos pratiques.

Le second décrit la sécurisation de la traversée du village. Au cours de la réunion publique du 6 avril présentant le projet, nous avons recueilli vos observations. Nous en avons tenu compte. Les aspects financiers ont entraîné également quelques aménagements au plan initial. Les travaux vont débuter le 5 juin et prévus de s'étaler jusqu'au 21 juin. Fin 2024, nous ferons un bilan sur l'amélioration de la sécurité.

Je profite de ce journal pour vous souhaiter un bel été à venir avec plusieurs manifestations festives, dont la soirée du 13 juillet avec feu d'artifice organisée par la mairie

## TRAITEMENT DES ORDURES

### Le point sur le traitement des ordures ménagères

Le tri des déchets avec l'utilisation des sacs jaunes, le remplacement des bacs collectifs par des bacs individuels là où c'était possible, le déploiement des composteurs individuels et collectifs et l'espace « cartons », ont produit des résultats significatifs en terme de poids de déchets résiduels et donc de coûts pour le SYMTOMA (SYndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) en 2023 par rapport à 2022.

*Un rappel : Le SYMTOMA est l'émanation de 4 communautés de communes : Le Pays Viganais, Causses – Cévennes - Aigoual – Terres solidaires, les Cévennes Gangeoises et Suménoises et le Piémont Cévenol. Il regroupe 75 communes. La collecte est assurée par chaque communauté de communes.*

#### Explications :

Le coût du traitement est étroitement lié au poids du déchet résiduel qui est acheminé sur le site de Salindres (séchage industriel avant transit) ou de Bellegarde (enfouissement définitif). Il est grevé d'une taxe (la TGAP) qui ne fait qu'augmenter fortement chaque année, puis soumis à une TVA de 10% s'appliquant également à la TGAP (une taxe sur une taxe .. !)

Réduire la quantité des déchets résiduels, c'est donc réduire la dépense publique. Il y a bien sûr le coût du fonctionnement du syndicat mixte, à savoir outre les frais de personnel (12 agents), les frais généraux, ceux en relation directe avec les volumes traités comme le broyage sur les sites communaux réservés aux végétaux des particuliers, les transports des benues depuis les déchetteries jusqu'aux lieux de traitements, etc.

Ensuite, des recettes viennent alléger ces charges financières : soutiens financiers de chaque filière nationale de recyclage (éco-organismes agréés), vente du carton, des métaux, du verre, etc.

*A noter, un mauvais tri dans le « Jaune », c'est double peine : il y a le coût incompressible du tri auquel s'ajoute l'absence de toutes recettes évoquées précédemment.*

*Une petite attention sur ce point : ne pas imbriquer les emballages entre eux pour gagner de la place comme la boîte de biscuits en carton qui doit être séparée de son étui intérieur en plastique, par exemple, car les machines automatiques (par tri optique) ne seront pas mesure d'identifier la matière et rejetteront l'ensemble comme une « erreur de tri ».*

#### Et maintenant :

Nous pouvons tous nous féliciter pour cette action collective qui a permis d'intégrer une économie d'environ 28 000 euros dans le budget 2024 de la communauté de communes du Pays Viganais. L'œuvre est à poursuivre car, outre la diminution des déchets résiduels, au niveau environnemental le tri favorise le recyclage et le réemploi des déchets dans des filières spécialisées mises en place par l'Etat, la dernière en date concernant les matériaux de construction.

#### Pour notre village et ses hameaux, les actions qui vont se poursuivre :

- La mise en place d'autres espaces avec porte-sacs et poubelle grise comme celui déjà en fonction du Puech-de-Rigal.
- L'usage de sacs gris translucides en remplacement des sacs noirs opaques. Les expériences menées dans d'autres régions ont démontré leur efficacité dans la qualité du tri. Les biodéchets disparaissent des poubelles grises (ces déchets humides pèsent lourd). Les sacs seront distribués **gratuitement** comme les sacs jaunes.

## Sécurisation de la traversée du village



### Centre village :

- Création zone 30.
- Accompagnement piétons le long de la terrasse du restaurant et jusqu'au conteneur à verre.
- Création rond point pavés auto-bloquant avec cédez le passage.
- Marquage des places de stationnement le long de la route avec accompagnement piétons matérialisé par une bande verte et des pictogrammes .

### Mairie :

- Mise en place d'un stop dans la direction Montdardier vers Blandas.
- Matérialisation des places de parking sur la route d'Alzon.

### Entrée Vissec :

- Mise en place de 2 coussins berlinois.

### Route de Rogues:

- Rétrécissement chaussée en face des premières habitations.
- Mise en place de 2 coussins berlinois + passage piéton.
- Accompagnement piéton.